



Procès-Verbal de l'Assemblée Générale FSG Lutry la Riveraine 24 avril 2023 – Salle de Gym du Grand-Pont

Début de l'assemblée : 19h07

Fin de l'assemblée : 20h10

PV: Clémence Feller

Présentes : 57 membres actif·ve·s, 7 membres ami·e·s

Excusées : 13 membres actif·ve·s, 6 membres ami·e·s, commune de Lutry

MOT D'INTRODUCTION

Estelle prend la parole, en remerciant les membres de leur présence et en leur souhaitant la bienvenue. Elle rappelle que l'assemblée générale de l'année passée avait été particulièrement mouvementée, engendrant des difficultés qui ont affecté le déroulement de la réunion et qui ont sincèrement bouleversé le comité tout au long de l'année. Elle explique que des propos inappropriés, injustifiés et violents avaient été tenus et rappelle que ce type de comportement n'est pas acceptable lors d'une assemblée générale.

Elle explique les mesures prises pour éviter les problèmes rencontrés l'année dernière, notamment la clarification des procédures de vote via des bulletins de vote distribués aux membres votant, et la mise en place d'une réunion plus formelle pour garantir son efficacité. Elle explique que c'est également pour ces raisons que l'assemblée se déroule à la salle de gym du Grand-Pont et qu'il n'y a pas de souper ensuite.

Elle rappelle ensuite le cadre d'une assemblée générale :

1. Durée de l'assemblée : La réunion durera maximum 1h30, avec une marge de 10 minutes possible en cas de besoin.
2. But de l'assemblée : examiner les résultats de l'année écoulée, discuter des défis auxquels nous avons été confrontés et élaborer des stratégies pour faire progresser notre société.
3. Respect mutuel : Tous les membres doivent se comporter de manière respectueuse envers les autres, quelles que soient leurs opinions et leurs positions.
4. Écoute active : Les membres doivent écouter attentivement les autres membres et leur donner la parole sans interruption.
5. Respect de l'ordre du jour : Les membres doivent se conformer à l'ordre du jour et ne doivent pas dévier du sujet. Les propositions individuelles devaient être envoyées à l'avance, uniquement celles reçues seront donc discutées.



6. **Prise de parole** : Les membres doivent demander la parole à une des 2 co-présidentes pour intervenir. Avant d'intervenir, les membres s'annoncent en se présentant via leur nom, prénom, et appartenance à la société (groupe/fonction).
7. **Temps de parole** : Le temps de parole de chaque membre doit être limité pour garantir que tout le monde puisse s'exprimer.
8. **Réponse aux questions** : les membres répondent aux questions qui leur sont directement adressées, mais pas aux questions adressées à quelqu'un d'autre.
9. **Vote** : Les membres doivent voter en toute impartialité et ne pas être influencés par des pressions extérieures ou des intérêts personnels.
10. **Respect des décisions** : Les membres doivent respecter les décisions prises par la majorité lors de l'assemblée générale, même si celles-ci vont à l'encontre de leur avis.

ORDRE DU JOUR : Estelle indique que l'ordre du jour avait été envoyé à l'avance et que le comité n'a reçu aucune réclamation ou demande de modification de la part des participants, ce qui permet de directement passer à la suite.

I. Bienvenue - Liste de présence : Estelle souhaite la bienvenue à toutes et tous et rappelle de signer la liste de présence. Elle rappelle également que certaines membres amies ne sont pas encore inscrites sur le nouveau programme en ligne, et les remercie de bien vouloir remplir les formulaires en format papier.

II : Hommage aux disparu·e·s: Le comité invite l'assemblée à se lever afin d'observer une minute de silence pour honorer la mémoire de ceux et celles qui ont contribué à notre association et qui nous ont quittés l'année écoulée. Nos pensées vont vers leur entourage et leur famille.

III : Annonce des droits de vote: Selon l'article 4.7 de nos statuts, Estelle rappelle que seul·e·s les membres actifs et actives, honoraires et d'honneurs ont le droit de vote. Les membres ami·e·s ainsi que les parents n'ont pas le droit de vote. Selon l'article 4.8 de nos statuts, les co-présidentes votent uniquement lorsqu'il y a partage égal de voix.

IV : Adoption du procès-verbal de la séance du 09 mai 2022: Comme indiqué lors de la convocation, la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale n'a pas été donnée. N'ayant reçu aucune demande de modification de la part des membres, nous procédons directement au vote.

Résultat des votes : Acceptation (57), Refus (0). Abstention (0). Le PV de l'assemblée du 09 mai 2022 est donc validé.

V : Admissions et démissions de l'année écoulée: Estelle souhaite la cordiale bienvenue à nos 18 nouveaux membres actif·ve·s qui nous ont rejoint. Quatorze membres adultes ont démissionné, ce qui nous donne un état actuel de la société de 162 gymnastes adultes, 21 membres passifs et 168 enfants, soit 351 membres.



VI : Cours et Rapport d'activités de la société en 2022: Emilie fait un résumé des différentes activités que les groupes lui ont fait parvenir.

1. **Parents-enfants** : le groupe se porte bien mais qui peut facilement accueillir encore du monde
2. **Nordic walking** : ces dames sont inépuisables et parcourent la région de long en large.
3. **Gym douce** : le cours fonctionne très bien, avec toujours de nouvelles idées de la part de la monitrice pour faire bouger tout le monde à son rythme.
4. **Souper des moniteurs**: un souper a eu lieu avec les monitrices, moniteurs et aides au restaurant les Foodies à la Croix le 3 mai 2022.
5. 5 dames ont participé aux 10km de Lausanne en Nordic Walking et nous les félicitons.
6. **FCVG**: les groupes agrès et athlétisme ont participé à la Fête Cantonale Vaudoise de Gymnastique en juin 2022, remportant la première place du classement général des 3 disciplines.
7. **Tournoi de pétanque**: nos membres ont participé au tournoi de pétanque
8. **Sortie de 2 jours**: grâce à Monelle, Cocotte, Lolotte et Anita, nous avons pu à nouveau proposer la sortie de 2 jours ! Et nous remercions Sonja pour le résumé de cette sortie.
9. **Intervenante externe**: une répondante pro-juventute a présenté les activités de la fondation avec pour thème principal le harcèlement chez les jeunes ainsi que la suicidalité, en donnant des conseils pour mieux aborder ces sujets avec les jeunes.
10. **Apero de Noël**: Pour terminer l'année, Emilie a organisé un apéro de Noël avec tous les moniteurs. Le comité s'est également retrouvé autour d'un repas.
11. **Marché de Noël**: comme chaque année, la société a participé au marché de Noël organisé par la SDL
12. **Coach J+S**: Emilie lit le rapport de la coach J+S, expliquant que l'équipe de 18 moniteurs et monitrices de la société se porte bien et se forme régulièrement. Elle explique ensuite la nouvelle plateforme BDNS qui a demandé quelques temps d'adaptation. Elle finit en expliquant son désaccord concernant la situation avec le groupe athlétisme.
13. **Athlétisme**: Léa expose la situation du groupe d'athlétisme en 2022. Après avoir été mis devant le fait accompli de décisions clés prises au nom de la société, le comité a découvert que la monitrice du groupe athlétisme, Mélanie, avait fait une demande d'adhésion de la société auprès de SwissAthletics bien avant l'AG 2022, tout en tenant quelques propos diffamatoires concernant le comité, et surtout en engageant les co-présidentes nominalement sans les prévenir. Suite à cela, le comité a donc contacté la commune ainsi que l'ACVG pour connaître la procédure à suivre dans ce genre de situation. Sur conseil de la commune avec le soutien financier à hauteur de 50% des frais, le comité a entrepris une démarche de médiation, avec un avocat-médiateur professionnel. Cette démarche a pris plus de 6 mois, et tant qu'elle n'était pas aboutie, le comité a décidé de suspendre le cours d'athlétisme. Avant d'engager la médiation officielle, le comité a commencé par une séance uniquement entre les co-présidentes, la commune, Mélanie et Chantal pour essayer de trouver un compromis, où le comité a



proposé à Mélanie l'idée de former sa propre société, vu que la collaboration avec le comité actuel ne semblait pas possible. Le comité lui a proposé de la soutenir dans cette démarche, en lui offrant du matériel spécialisé pour l'athlétisme ainsi que quelques plages horaires, ce qu'elle a refusé. Suite à l'échec de cette séance, le comité a pris rendez-vous avec le médiateur, qui selon la procédure officielle a vu chaque parti séparément: tout d'abord Estelle et Léa pour le comité qui avaient fait une demande spéciale pour pouvoir y aller ensemble, puis Mélanie et Chantal. La suite de la procédure voulait une séance commune entre le médiateur, une représentante du comité et Mélanie. Durant plusieurs semaines le comité s'est tenu informé de l'avancée des démarches auprès de Maître Damond, malheureusement après des semaines d'attente le comité a reçu une communication officielle du médiateur indiquant que les conditions nécessaires au bon déroulement d'une médiation n'étaient pas remplies, et qu'il stoppait donc le processus. Le comité a donc décidé de cesser toute collaboration avec Mélanie. Le comité a par contre engagé un nouveau prof d'athlétisme, Nicolas, pour pouvoir rouvrir le cours et permettre aux enfants de continuer leur sport. Entre-temps, le comité a payé les licences SwissAthletics 2022 pour les enfants qui en avaient besoin pour pouvoir accéder au sport-études et à diverses compétitions suisses, mais l'affiliation ne sera pas reconduite pour 2023. Aujourd'hui, l'objectif de la société, soit de proposer une offre d'athlétisme, est rempli grâce à Nicolas depuis le deuxième semestre, le comité considère donc cette affaire close. Pour rappel, il avait été décidé de voter l'intégration à SwissAthletics à l'AG 2023, ceci n'est plus d'actualité vu que le groupe actuel ne fait pas de compétition à ce niveau. Le comité est heureux de savoir que Mélanie peut continuer à coacher dans la nouvelle société AthléTeam Lutry, et lui souhaite tout le meilleur pour la suite.

VII : Rapports financiers :

- a. **Présentation des comptes 2022** : Nos caissières présentent les comptes 2022 de notre société. L'exercice 2022 présente une perte de 4'455.07 CHF. Au 31 décembre 2022, le bénéfice reporté se monte à 71'473.07 CHF pour une fortune totale de 67'018.00 CHF.
- b. **Rapport des vérificatrices des comptes** : Nos vérificatrices des comptes, Laurence Coste et Béatrice Meier, ont examiné les comptes de notre société pour l'année 2022 le 12 avril 2023 et ont fait un rapport détaillé sur leur examen. Nous tenons à remercier nos vérificatrices pour leur travail minutieux et leur engagement envers la transparence financière de notre société. L'ensemble des pièces comptables a été mis à disposition. Les comptes de la Raiffeisen (compte courant et compte épargne), le bilan ainsi que la caisse ont été contrôlés. Le compte de Pertes et Profits a été vérifié par pointages. La compatibilité est correctement tenue et les vérificatrices remercient les caissières pour leur travail. Le total au bilan est de CHF 115'949.10.- et la perte nette pour l'exercice se monte à 4'455.07.- Au 31 décembre 2022, la fortune de la société est de CHF 67'018.- A

la lecture des comptes, les vérificatrices proposent à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés et de donner décharge aux caissières et aux vérificatrices.

c. Approbation des comptes 2022 :

Résultat des votes : Acceptation (57), Refus (0). Abstention (0). Les comptes sont donc approuvés.

- d. Cotisations 2023 :** Léa expose la situation concernant la majoration de 100.- pour les enfants domiciliés hors de Lutry. En effet, elle explique que les enfants de Lutry restent prioritaires dans les cours. La Commune de Lutry nous met à disposition les locaux et nous soutient financièrement chaque année en versant une somme d'environ CHF 100.- par enfant domicilié à Lutry qui a maximum 16 ans et qui est inscrit dans un cours de la FSG Lutry La Riveraine. Cependant, le comité est fier de pouvoir également accueillir quelques enfants des communes alentour. C'est pourquoi le comité a contacté les communes limitrophes afin de solliciter leur aide financière à même hauteur que celle de Lutry pour garantir une cotisation basse aux familles. Léa explique qu'à l'heure actuelle, seul Paudex subventionne la société pour les enfants domiciliés dans leur commune.

Demande envoyée à:	Réponse	Nombre d'enfants dans la société
Pully	NON	25 enfants à ce jour
Belmont-sur-Lausanne	En attente	4 enfants à ce jour
Bourg-en-Lavaux	En attente	6 enfants à ce jour
Paudex	OUI	3 enfants à ce jour

Approbation des cotisations 2023

Léa propose donc de soumettre à votation les cotisations inchangées ainsi que la validation de l'indexation des coûts par rapport à un manque de subsides, par souci d'équité, à hauteur de 100.- par enfants dont la commune ne subventionne pas en partie l'inscription.

Type de cotisation	Montant
Enfant	170.-
Agrès	190.-
Compétitions agrès	60.-
Adultes	180.-



Cross Training 1x	85.- (par semestre)
Cross Training 2x	110.- (par semestre)
Cross Training 3x	135.- (par semestre)
Membre passif	50.-
Indexation pour les enfants hors Lutry ou commune participante	100.-

Résultat des votes : Acceptation (52), Refus (3). Abstention (2). Les cotisations et l'indexation de 100.- sont donc approuvées.

- e. **Budget 2023** : Nos caissières présentent le budget pour l'année 2023. Le résultat pour l'année 2023, selon le budget prévu, présenterait un bénéfice de 1'145.00 CHF.

Résultats des votes : Acceptation (57), Refus (0). Abstention (0). Le budget est donc approuvé.

VIII : Election du comité : Léa annonce la démission de Daniela Antille au poste de membre adjointe, datant du 13 mars 2023. Elle annonce également la sienne du poste de gestion des membres, datant du 23 mars 2023, ainsi que celle d'Estelle Milliet pour le même poste, datant du 27 mars 2023.

Deux membres, Alessandra et Dominique, se sont proposées pour reprendre ces deux postes, et nous les remercions.



Proposition du comité 2023-2024:

Comité Actuel	Comité proposé pour 2023-2024
Co-Présidentes: Estelle et Léa	Co-Présidentes: Estelle et Léa
Caissières: Nathalie et Caroline	Caissières: Nathalie et Caroline
Secrétaire: Clémence	Secrétaire: Clémence
Webmaster: Clémence	Webmaster: Clémence
Gestion des membres: Estelle et Léa	Gestion des membres: Alessandra
Responsable technique et moniteurs: Emilie	Responsable technique et moniteurs: Emilie
Membres adjointes: - Administratif: Marinette - Événementiel: Daniela	Membres adjointes: - Administratif: Marinette - Événementiel: Dominique

Résultat des votes : Acceptation (55), Refus (2). Abstention (0). Le comité proposé est donc approuvé.

Le comité propose également d'élire Daniela comme membre d'honneur après 20 ans au comité, ce qui est approuvé par acclamation.

IX : Election des vérificatrices : Béatrice Meier et Maryline Belet sont vérificatrices des comptes, Chloé Baechtold se propose comme suppléante. Le comité les remercie vivement pour leur engagement.

Résultats des votes : Acceptation (57), Refus (0). Abstention (0). Les vérificatrices sont donc approuvées.

X : Programme 2023-2024

Date	Manifestation
Fin juillet	Fête du sauvetage
19 août	Tournoi de Pétanque



10 décembre	Marché de Noël
A définir	Sortie 1 jour
A définir	Sortie 2 jours
1-2 mars 2024	Soirée de gym

Gym en Folie : Léa présente brièvement « Gym en folie » qui est la Fête Cantonale Vaudoise de Gym Jeunesse qui se déroule à Savigny et Oron du 9 au 11 juin 2023. Elle explique que les gymnastes du groupe agrès s’y produiront (41 gymnastes concourent en individuel et une production de groupe à la barre fixe) et invite les membres à s’impliquer dans cet événement.

Elle rappelle également qu’en 2025 aura lieu la Fête Fédérale de Gymnastique à Lausanne, que la société a provisionné de l’argent pour soutenir les groupes, et invite donc les moniteurs et monitrices à y participer.

XI : Propositions individuelles

- a. Lena Cordella a fait une proposition individuelle d’organisation d’un Master I en 2024 (concours agrès), effort salué et soutenu par le comité.
- b. Chantal Patthey a adressé la proposition de soutenir financièrement et matériellement la nouvelle société AthléTeam Lutry, fondée par d’anciens parents du groupe athlétisme et comptant Mélanie comme coach. Léa remercie Chantal pour cette proposition, cependant, au vu du manque de données précises sur lesquelles se positionner, notamment un budget clair et une liste du matériel qui devrait être cédé, le comité propose à l’assemblée de refuser cette dépense. Léa explique que de nombreux frais ont déjà été engagés pour l’athlétisme, notamment le paiement des licences 2022 et de la médiation, et le matériel et les plages horaires avaient déjà été proposés puis refusés par Mélanie. Maintenant, tout est alloué à notre nouveau cours.

Prise de parole de Mme. Bouzidi, trésorière de la société AthléTEAM et parent d’enfant de la société, qui explique qu’ils cherchent toujours une salle et rappelle les conditions de la suspension du cours qui ont été difficilement vécues par les parents du groupe athlétisme ainsi que par les athlètes.

Chantal Patthey, coach J+S, reprend la parole en disant qu’elle demande de rendre une partie du capital et articule un chiffre de 8’000.- CHF qui ne faisait pas partie de la proposition présentée au comité.

Mical Rappaz, membre amie, demande clarification de si c’est une pratique de rendre les subsides versés par J+S, ce à quoi Chantal Patthey répond que le cas ne s’est jamais présenté.



Estelle Milliet, co-présidente, rappelle que lorsqu'une monitrice a quitté le groupe de course par le passé et avait fondé sa propre société de course, rien ne lui avait été rendu. Daniela Antille, membre adjointe, reprend la parole pour rappeler que le cours n'a jamais été fermé mais suspendu.

Au final, la proposition de Chantal Patthey est soumise au vote

Résultats des votes : Acceptation (8), Refus (35). Abstention (14). La proposition de soutenir financièrement et matériellement la nouvelle société AthléTeam Lutry est donc refusée

XII : Remerciements : Estelle Milliet, remercie moniteurs et monitrices, juges, coach J+S, bénévoles, comité, membres et la commune de Lutry pour leur engagement au sein de la société.

Pour le comité de la FSG Lutry la Riveraine :

Estelle Milliet, co-présidente :

Léa Baechtold, co-présidente :

Clémence Feller, secrétaire et webmaster :

Le 7 juin 2023